



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 octobre 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil
et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 24-28 novembre 2014

Ordre du jour provisoire annoté (révisé)*

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (section I) et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

A. Segment hauts responsables (24-26 novembre 2014)

1. Ouverture de la Conférence
 - a) Discours d'ouverture
 - b) Élection du Bureau
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Principaux problèmes et perspectives concernant l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
3. Examen du projet de déclaration ministérielle: « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique
4. Mise en œuvre du cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

B. Segment ministériel (27-28 novembre 2014)

5. Ouverture du Segment ministériel
 - a) Discours d'ouverture
 - b) Élection du Bureau
 - c) Adoption de l'ordre du jour

* La soumission tardive du présent document aux services de conférence s'explique par la nécessité de refléter les résultats de nouvelles consultations tenues avec les États membres et le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, à la suite de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence ministérielle, qui a eu lieu à Bangkok les 28 et 29 août 2014.

6. Priorités de politique générale pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
7. Questions diverses
8. Adoption de la déclaration ministérielle: « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique.
9. Adoption du rapport de la Conférence.
10. Cérémonie pour la proclamation de la « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) »

II. Annotations

A. Segment hauts responsables (24-26 novembre 2014)

1. Ouverture de la Conférence

a) Discours d'ouverture

La Secrétaire exécutive de la CESAP et de hautes personnalités prononceront des discours pour ouvrir la Conférence.

b) Élection du Bureau

La Conférence élira un président, un ou plusieurs vice-présidents, et un rapporteur pour le Segment hauts responsables.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/MCCRVS/L.1/Rev.1)

Annotation

Les hauts responsables examineront et adopteront, sous réserve des modifications nécessaires, les points de l'ordre du jour provisoire qui leur sont soumis.

2. Principaux problèmes et perspectives concernant l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Numéro spécial de l'*Asia-Pacific Population Journal* consacré à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, vol. 29 n° 1 (des exemplaires imprimés seront disponibles à la Conférence, la version électronique pouvant être téléchargée à partir du site www.getinthepicture.org).

Annotation

Ce point de l'ordre du jour permettra d'examiner la situation, les principaux problèmes et les perspectives de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le débat bénéficiera de l'éclairage apporté par le numéro spécial de l'*Asia-Pacific Population Journal*. Les travaux commenceront par une table ronde et se poursuivront en séance plénière.

3. Examen du projet de déclaration ministérielle: « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Projet de déclaration ministérielle: « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCCRVS/WP.1)

Rapport de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCCRVS/3)

Annotation

Les hauts responsables examineront le projet de déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique. La déclaration ministérielle vise à être un instrument novateur exprimant l'engagement pris par les ministres de partager une vision commune selon laquelle, d'ici à 2024, tous les habitants de l'Asie et du Pacifique bénéficieront de systèmes universels et réactifs d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui faciliteront la réalisation de leurs droits et favoriseront la bonne gouvernance, la santé et le développement. Afin de parvenir à cette vision commune, la déclaration ministérielle proclamera la « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) ».

La déclaration ministérielle est issue des délibérations du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui comprend des représentants de haut niveau des gouvernements et partenaires de développement de l'ensemble de la région ainsi que des secteurs de l'enregistrement des faits d'état civil, de la santé et de la statistique. L'avant-projet de déclaration ministérielle a été examiné par des experts des gouvernements à la Réunion régionale préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok les 28 et 29 août 2014. Un certain nombre de modifications convenues lors de la Réunion ont été intégrées au projet de déclaration ministérielle sous sa forme actuelle.

Le débat sur ce point de l'ordre du jour devrait permettre aux hauts responsables d'approuver le projet de déclaration, lequel sera ensuite soumis aux ministres pour son adoption éventuelle.

4. Mise en œuvre du cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Projet de cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCCRVS/1)

Projet de mandat révisé du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCCRVS/CRP/1)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les hauts responsables sont invités à faire de brèves déclarations indiquant les perspectives et priorités de leurs pays pour l'application du cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Leurs interventions devraient porter notamment sur les objectifs prévus, les approches envisagées pour appliquer les diverses mesures énoncées dans le cadre d'action régional, et l'assistance qu'il serait nécessaire d'obtenir auprès de partenaires internationaux de développement ainsi que les résultats à en attendre.

Les hauts responsables souhaiteront peut-être aussi tenir des échanges de vues sur la structure régionale de gouvernance à long terme esquissée dans le cadre d'action régional et présenter des recommandations sur le projet de mandat révisé du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le projet de mandat fera l'objet d'un examen de la part du Comité de statistique à sa quatrième session, l'objectif étant son éventuelle approbation par la Commission à sa soixante et onzième session.

Le cadre d'action régional est un instrument phare pour accélérer et concentrer les efforts des gouvernements et des partenaires de développement afin d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Il comprend des principes clefs, des objectifs régionaux, des cibles nationales fixées individuellement par les gouvernements, des domaines d'action et des étapes de mise en œuvre. Le cadre d'action régional présente également le schéma d'une structure de gouvernance régionale pour sa mise en œuvre.

Le cadre d'action régional a été élaboré par le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. L'avant-projet de cadre d'action a été distribué aux gouvernements et partenaires de développement aux fins de consultations en avril et juin 2014, et l'avant-projet de déclaration ministérielle a été élaboré à partir des observations formulées. L'avant-projet du cadre régional d'action a été examiné par des experts des gouvernements à la Réunion régionale préparatoire à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Notant que le cadre d'action régional était de caractère technique et qu'il avait déjà fait l'objet, depuis avril 2014, de consultations intensives avec les pays membres, la Réunion a recommandé qu'il soit soumis à la Conférence pour examen et éventuelle adoption sans autre forme de révision.

B. Segment ministériel (27-28 novembre 2014)

5. Ouverture du Segment ministériel

a) Discours d'ouverture

La Secrétaire exécutive de la CESAP et de hautes personnalités prononceront des discours à l'occasion de l'ouverture du Segment ministériel. Les participants entendront également une allocution liminaire.

b) Élection du Bureau

La Conférence élira un président, un ou plusieurs vice-présidents, et un rapporteur pour le Segment ministériel.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/MCCRVS/L.1/Rev.1)

Annotation

La Conférence examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire du Segment ministériel sous réserve des modifications nécessaires.

6. Priorités de politique générale pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Situation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et aperçu des initiatives d'assistance. (E/ESCAP/MCCRVS/2)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les ministres et chefs de délégation seront invités à faire de brèves déclarations pour présenter les priorités de politique générale dans l'optique de la « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) » et leurs attentes en matière de collaboration régionale pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Les ministres et chefs de délégation souhaiteront peut-être aussi faire état des réalisations et des difficultés de leurs pays dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

Dans le cadre de l'engagement pris par les pays d'appliquer le cadre d'action régional, les ministres et chefs de délégation sont également invités à annoncer les cibles dont leurs pays se sont fixé la réalisation avant la fin de la décennie en 2024.

Une déclaration conjointe sera prononcée au nom du partenariat régional des organisations internationales appuyant les pays dans la mise en œuvre du cadre d'action régional. Les représentants des partenaires de développement auront la possibilité de faire de brèves interventions sur des problèmes spécifiques relatifs à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

Un représentant de la société civile fera une déclaration générale pour informer la Conférence des recommandations formulées par les organisations de la société civile à l'issue du Forum de la société civile sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil tenu à Bangkok les 26 et 27 août 2014.

7. Questions diverses

La Conférence pourra soulever à ce titre toute autre question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

8. Adoption de la déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Projet de déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCCRVS/L.3)

Projet de cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCCRVS/1)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence examinera en vue de son adoption, le projet de déclaration ministérielle « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique, y compris la proposition y figurant pour l'adoption du cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

9. Adoption du rapport de la Conférence

Documentation

Projet de rapport de la Conférence (E/ESCAP/MCCRVS/L.2)

Annotation

La Conférence examinera, en vue de son adoption, le projet de rapport, qui sera soumis pour examen et approbation à la Commission à sa soixante et onzième session, en 2015.

10. Cérémonie pour la proclamation de la « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) »

Une cérémonie marquera la proclamation historique de la « Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) » et clôturera officiellement la Conférence.